

Le Gouvernement cogne... Mettons-le dans les cordes !

Fidèle à ses méthodes, Macron, par la voix de son premier ministre, a annoncé par voie de presse, un ensemble de mesures violentes contre les plus modestes, les familles, les retraités, les agents de la fonction publique et au final contre l'ensemble du monde du travail.

Contrairement aux prévisions vendues, la croissance ne sera pas au rendez-vous, ce qui prouve bien l'inefficacité des mesures prises. Pire, les orientations assumées de ce gouvernement vont aggraver la situation du pays.

Dans son obsession à toujours être au service des premiers de cordées et malgré un habillage marketing peu convaincant, tout le monde aura noté que les propositions libérales du premier ministre ont toutes déjà été testées... sans succès.

Les richesses créées par le travail servent essentiellement à alimenter les principales places boursières mondiales qui affichent des performances records ainsi que les dividendes versés dans le monde qui atteignent des sommets..

S'agissant des heures supplémentaires « désocialisées », Eric Heyer, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), indique que la mesure de défiscalisation des heures supplémentaires mise en place par N. Sarkozy fut à l'origine de pertes d'emplois « comprises entre 52 000 et 95 000 postes en 2011 » sans que sur la même période le pouvoir d'achat des ménages s'en ressente. Bref, cette mesure est un « tue l'emploi » ! Tout comme le CICE et sa pérennisation qui devrait représenter un budget de 20 milliards d'euros pour une efficacité quasi nulle.

Concernant la fin de l'indexation de la hausse des pensions de retraite sur l'inflation, les retraités sont une des cibles privilégiées des gouvernements successifs. Leur pouvoir d'achat, déjà largement entamé, sera encore réduit. Cette succession de mesures anti retraités vise à diviser encore un peu plus les générations de travailleurs.

Pour ce qui est de la suppression des postes de fonctionnaires et de la réduction des emplois aidés, rien de nouveau là non plus. Les libéraux ont très scrupuleusement cassé le service public qui constitue notre bien commun et le dernier rempart contre la division extrême de la société.

Jour après jour, les masques tombent, ce président ne fait plus illusion... Pourtant, des solutions existent pour redresser l'économie, redistribuer les richesses et améliorer les conditions de vie et de travail pour toutes et tous. La CGT est porteuse de propositions qui appellent à de nouvelles luttes !

Actualité

**Concertation avec les syndicats, consultation des français.e.s,
un projet de loi annoncé pour début 2019 : La réforme des retraites est lancée.**

Le problème ?

Le gouvernement occulte les vraies questions et veut dévoiler ses intentions le plus tard possible.

QUE CACHE LE GOUVERNEMENT ?

1€ COTISÉ = LES MÊMES DROITS À
RETRAITES.

OUI, MAIS QUELS DROITS ?
UN RÉGIME PAR POINTS, À COTISATION
DÉFINIES, C'EST QUOI ?

Emmanuel Macron a annoncé qu'1€ cotisé ouvrirait à chaque salarié.e les mêmes droits. Derrière cette apparente équité se cachent trois problèmes.

- D'abord le calcul de la retraite ne se ferait plus sur les meilleures années mais sur l'ensemble de la carrière.
- Ensuite, les mécanismes de solidarité qui neutralisent les aléas de carrière (chômage, maternité...) pourraient être plafonnés, voire totalement supprimés.
- Surtout, ce principe d'équité ne nous dit rien sur le contenu de nos droits à retraite.

Que représentera le montant de la pension par rapport au salaire de fin carrière ? Quel montant de retraite ? Quel âge de départ ?

Ce sont les questions de base que nous nous posons toutes et tous. Et là-dessus aucune réponse. Et pour cause...

Le gouvernement nous annonce un régime par points, à cotisations définies. Qu'est-ce que cela signifie ? Que chacun percevra en fonction de ce qu'il aura cotisé durant toute sa carrière, mais que le montant de la pension ne sera pas garanti et ne sera connu seulement qu'au moment du départ en retraite.

Ce qui est bloqué c'est le montant des cotisations, que le gouvernement ne veut pas augmenter. Si elles ne suffisent pas à financer les pensions, les retraites seront revues à la baisse.

Mais compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, ce montant ne suffira pas : en conséquence, les retraites seront réduites, y compris celles déjà liquidées.

La certitude que nous pouvons donc avoir, c'est que nous serons toutes et tous perdants.

POUR LES INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNICIENS : LA CAPITALISATION

Le détail de la réforme n'a pas été dévoilé. Mais nous savons d'ores et déjà que 3 facteurs pénaliseront directement les ingénieurs, cadres et techniciens.

Le montant des pensions sera calculé sur l'ensemble de la carrière, sur les 43 annuités cotisées, au lieu des 25 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public. Ceci pénalisera directement ceux qui ont une progression de carrière.

Pour les femmes : la double peine.

Les femmes sont payées en moyenne 26% de moins que les hommes et touchent une pension 40% plus faible. Ces inégalités sont en partie compensées par les droits familiaux, avec la validation des congés maternité et parental et les pensions de réversion en cas de décès du conjoint. Ces droits ont pour objectif de maintenir le niveau de vie, ils sont donc accessibles à toutes les femmes quel que soit leur niveau de salaire, et leur montant est proportionnel au salaire. Le gouvernement veut les remplacer par un filet de sécurité minimum, limité aux femmes dont les carrières sont les plus précaires.

L'objectif ? Réorienter les salarié.e.s solvables vers la capitalisation.

La baisse générale programmée des pensions, et celles des Ingénieurs, Cadres et Techniciens en particulier, vise à généraliser les retraites par capitalisation comme complément de retraites. Cette incitation sera encore plus forte pour les cadres sup qui ne pourront plus cotiser dans le système commun (ni percevoir de pension) au-delà de 9 933€ brut mensuels contre 26 488 € aujourd'hui. Pourtant, les expériences étrangères et la crise financière ont montré à quel point les retraites par capitalisation sont risquées et peuvent s'évaporer en cas d'effondrement boursier. Ajoutons qu'elles contribuent à la financiarisation de l'économie, détruisent de l'emploi et alimentent la spéculation au détriment de nos entreprises.

Qui seront les seuls gagnants de cette réforme ? Les banquiers et les assureurs...

DES RETRAITES GARANTISSANT LE NIVEAU DE VIE DE CHACUN.E, C'EST POSSIBLE

Notre système de retraite a été construit en 1945, alors que le pays était ruiné. Son fondement : pour mieux protéger les plus faibles, il faut un système universel qui maintienne le niveau de vie de tous et toutes.

Pour assurer l'avenir de nos retraites par répartition, la CGT et son UGICT proposent :

- De nouvelles ressources

Mettre en place un droit à la retraite à 60 ans avec un minimum de 75% net de son salaire net de fin de carrière est à notre portée avec de nombreuses possibilités de financement :

La suppression des aides et des exonérations de cotisations des entreprises inefficaces pour l'emploi (200 Mds, Cour des Comptes).

L'assujettissement à cotisations sociales de l'ensemble de la rémunération (intéressement, participation...) et un relèvement modéré des cotisations retraites.

La mise à contribution des revenus financiers des entreprises qui, au contraire des revenus financiers des particuliers, sont totalement exonérés.

- Une maison commune des régimes de retraites

Les différents régimes de retraite (public, privé, régimes spéciaux...) ont été construits pour s'adapter aux contraintes spécifiques de secteurs professionnels et prendre notamment en compte la pénibilité. La CGT propose, tout en maintenant le niveau des droits de chacune et chacun, de les intégrer dans une maison commune des régimes de retraites, assurant la transférabilité des droits pour les salarié.e.s passant d'un régime à l'autre.

- La prise en compte des années d'études

Alors que l'accès au premier emploi stable a lieu à 27 ans en moyenne, contraindre les jeunes à cotiser 43 annuités pour avoir une retraite à taux plein équivaut à une mission impossible, surtout quand on sait qu'à 62 ans seul un actif sur deux est encore en emploi. Nous proposons donc la prise en compte des années d'études et d'insertion dans le calcul de la retraite, pour garantir le droit à retraite des nouvelles générations.



Attaque frontale contre la Sécurité Sociale : Le gouvernement sort de l'ombre !

Une modification de grande portée qui risque de changer la nature même de la Sécurité sociale

C'est en pleine nuit et en catimini qu'un amendement d'un député LREM a été adopté pour remplacer le terme « Sécurité sociale » par « Protection Sociale » dans plusieurs articles de la Constitution.

Loin d'être un amendement de forme, cette modification portera gravement atteinte à la nature même de la Sécurité Sociale. Cela prépare à la remise en cause du financement de la maladie, mais aussi du chômage et s'inscrit dans le projet de réforme des retraites envisagé pour 2019 par le Président de la République et son gouvernement.

La Sécurité Sociale impose la notion de redistribution. Pas la protection sociale !

Il n'existe pas actuellement de définition juridique du périmètre de la protection sociale, contrairement au terme de « Sécurité Sociale » qui inclut une notion de redistribution (entre actifs et retraités, entre personnes bien portantes et malades etc.). Remplacer « Sécurité Sociale » par protection sociale est une remise en cause du sens de la Sécurité Sociale « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

De plus, l'objectif à peine voilé de ce changement est de soumettre l'assurance-chômage et les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO, comme les régimes spéciaux, aux futures lois de financement de la protection sociale.

Cet amendement rétrograde, vise à permettre au gouvernement d'engager son projet de remise en cause de notre système de retraite solidaire par répartition ! La Sécurité Sociale repose sur des droits financés par des cotisations, c'est-à-dire par le travail et non pas par ce que vise le gouvernement : l'impôt, c'est-à-dire la fiscalisation de la Sécurité Sociale.

On passe d'une logique de droits associés au travail à une logique de solidarité qui passe par l'impôt !

La Sécurité Sociale n'est pas soumise à la concurrence, la protection sociale si !

La CGT agit pour la reconquête de la Sécurité Sociale, c'est là un choix de société qui appelle à l'intervention et à la mobilisation de tous !

communiqué CGT, le 4 juillet 2018

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture

août 2018

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>